Le tribunal correctionnel de Marmande (Lot-et-Garonne) a condamné l'entreprise TRANSPORTS DUFIEUX / **T :** 05.53.93.02.69 (siège social à Casteljaloux/ Lot-et-Garonne) à 22 200 d'euros d'amende pour travail dissimulé et dépassement du temps réglementaire de travail. Le tribunal a déclaré la société coupable de l'ensemble des faits. Les transports Dufieux devront s'acquitter d'une amende de 20 000 euros, dont 15 000 avec sursis pour le délit de travail dissimulé et 17 200 euros pour le total des 109 contraventions de 4e et 5e classes confondues.